

**AR Prefecture**

016-211601380-20241118-DCM202411\_02-DE  
Reçu le 19/11/2024  
Publié le 19/11/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
De la Commune de FLEAC**

Nombre de conseillers en exercice : 26 - présents : 21 - votants : 23 dont 2 pouvoirs	Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session <b>ORDINAIRE</b> , à la mairie de FLEAC le <b>lundi 18 novembre 2024</b> sous la Présidence de Mme Hélène GINGAST, Maire.
--	---

Date de la convocation du Conseil municipal : le 12/11/2024

**PRESENTS :**

Mmes GINGAST, LAINE, CHAUVEAU, AUDRA, BEL, DESACHY, BADALIAN, CHEMINADE, JUIN, PLAIN, RANIVOALISON, VASLIN

Mrs DAVIAUX, FREMINET, CALANDRAUD, CHAUVAUD, GUINET, LAGARDE, LOJEWSKI, NICOLAS, SOGUEL

**ABSENTS EXCUSES :**

Mrs LABROUSSE, MORIN, MOUHICA, Mmes DIABY, GOMES DA COSTA

**POUVOIRS :** De M. MOUHICA à M. NICOLAS

De Mme GOMES DA COSTA à Mme RANIVOALISON

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme BADALIAN

**Délibération :** 2024-11-02

**Finances - Actualisation des tarifs communaux**

*Rapporteur : Patricia LAINE*

Lors de la révision des tarifs en mars 2024, le forfait ménage a été retiré, considérant que la prestation n'était plus offerte aux locataires. Néanmoins, il s'avère que dans le cadre des locations par des personnes morales, et notamment les locations gratuites dérogatoires, la Commune est parfois amenée, de fait, à réaliser le ménage de fin de location.

Aussi, il est proposé d'actualiser les tarifs communaux :

- en réintégrant le forfait ménage, pour les locations par des personnes morales uniquement.
- en modifiant les dates d'application du forfait chauffage

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après avoir entendu l'exposé de Madame le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances /Moyens Généraux/Personnel », réunie le 06/11/2024,

Après en avoir délibéré,

**AR Prefecture**

016-211601380-20241118-DCM202411\_02-DE  
Reçu le 19/11/2024  
Publié le 19/11/2024

A l'unanimité des suffrages exprimés, par 23 voix pour, 0 contre, et aucune abstention, DECIDE :

- D'ACCEPTER les modifications de tarifs proposés dans le tableau ci-annexé,
- D'AUTORISER Mme le Maire à signer tous documents et pièces afférentes.

Le tableau consolidé de l'ensemble des tarifs communaux est actualisé en conséquence.

Fait et délibéré à FLEAC, le 18 novembre 2024

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Hélène GINGAST



Certifiée exécutoire compte tenu de :

Transmission à la préfecture le: **19 NOV. 2024**

Réception du: **19 NOV. 2024**

Mise en ligne le: **21 NOV. 2024**

Le Maire,

Hélène GINGAST

